

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	10
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

DELIBERATION N° DE_211223_3**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt et un décembre à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,
Pouvoirs :

Excusé : Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX

Date de convocation : 14 décembre 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Contrat « Boost'comm'une » 2023-2026

Vu le règlement d'intervention du « Boost'Comm'une » 2023-2026

Vu le contrat du « Boost'Comm'une » 2023-2026,

Monsieur le Maire rappelle que le département a mis en place en 2020 le dispositif « Boost'comm'une », pour une durée de trois ans, afin de soutenir les collectivités dans la concrétisation de leurs projets d'investissement. Le Département souhaite poursuivre son engagement envers les communes en renouvelant le dispositif sur la période 2023-2026.

L'aide maximale pour la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE est de 13 080 euros sur la période du contrat avec un taux d'intervention de 25% du montant HT des investissements éligibles.

Pour bénéficier du « Boost'comm'une », le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat « Boost'comm'une » 2023-2026,

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND